dans la création de deux ou plusieurs gouvernements locaux, ayant le contrôle de toutes les matières d'un caractère local et sectionnaire, et d'un gouvernement général qui dirigerait toutes les choses nécessairement communes aux deux provinces.

Ceci est le remède! La quatrième résolution montre que la fédération n'était pas considérée comme un remède aux maux dont on se plaignait:

4º Résolu.—Que, sans entrer dans la discussion des autres objections, cette assemblée est d'opinion que le délai qu'entraînerait l'assentiment des provinces inférieures à une union fédérale de toutes les colonies britanniques Nord-Américaines, doit placer cette mesure en dehors de tout examen comme remède aux maux présents.

Bi les populations du Haut-Canada représentées dans cette convention cussent été d'avis qu'une union avec les provinces du golfe pouvait remédier à nos maux, elles n'auraient pas manquer d'étudier cette question. De deux choses l'une, ou les chefs du parti réformiste ne voulaient pas du projet qui leur était indiqué par leurs adversaires, ou ben ils croyaient que c'était un mauvais moyen. S'ils avaient eu une autre opinion, rien ne les empôchait de se rallier au gouvernement pour réaliser le plan sans avoir recours aux autres provinces Le soul obstacle à l'adoption du projet était que ses auteurs occupaient les banquettes ministérielles. C'est, pour moi, la seule raison plausible de l'abandon de cette mesure à cette époque. Un des motifs de la réunion de la convention était que: "malgré le chiffre élevé de la population haut-canadienne comparativement à celle du Bas-Canada, et malgré l'accroissement continu de la première, le Haut-Canada n'avait aucune influence dans l'administration des affaires du pays." (Ecoatez!) Un autre grief du Haut-Canada avait trait à la répartition des deniers Publics. On prétendait que 70 par cent des taxes annuelles était fourni par le Haut-Canada, et seulement 30 pour cent par le Bas-Canada. D'un autre côté, pour chaque piastre dépensée dans le Haut-Uanada, on dépensait une piastre dans le Bas-Canada. Telle semblait être l'opinion des hommes éminents des deux partis. On demanda la roprésentation basée sur la population comme remède à cet état de choses. Les Haut-Canadiens considérèrent que s'ils étaient représentés dans la chambre d'après le ohiffre de leur population, ils seraient à même d'empêcher l'injuste répartition des l

deniers publics. Quelques membres ont prétendu que la confédération allait nous donner une nationalité, d'autres qu'elle contribucrait au développement rapide des intérêts matériels et commerciaux du pays. ne vois pas bien, dans ce projet, la phase nationale qu'on y a découvert. Ceux qui voient d'un mauvais ceil notre union avec l'Angleterre peuvent désirer la création d'une nouvelle nationalité. Qui dit existence nationale ou nationalité dit indépendance, et tant que nous serons une colonie anglaise nous ne saurions être indépendants. (Ecoutez!) Au Nouveau-Brunswick on n'a envisagé la question qu'au point de vue de l'intérêt matériel (Ecoutez!) Dans une brochure récemment publiée par l'hon. M. CAUCHON, je trouve, à la page 28, de la brochure française, l'exposé suivant de la manière dont on a traité la question au Nouveau-Brunswick:

"Il ne resterait plus pour eux, à considérer, dans le choix à faire, que la question matérielle des profits et pertes ; le plus ou le moins de commerce et le plus ou le moins d'impôts. Cette vérité vient de recevoir son application, d'abord dans le projet de constitution lui-même, où vous voyes que les exceptions n'affectent que le Bas-Canada, et dans les discours prononcés par M. Tilley, dans le Nouveau-Brunswick, où il dit franchement et sans détour que, pour eux, il n'y a dans l'examen du projet de confédération qu'une seule question pécuniaire : le Nouveau-Brunswick, dans l'union, pourra-t-il plus, pourra-t-il moins, recevra-t-il plus, recevra t-il moins, sera-t-il plus, serat-il moins imposé qu'aujourd'hui? Et c'est de cette manière que sa presse et ses hommes publics l'ont acceptée de ses mains pour la discuter, l'accepter on la repousser."

A mon avis, c'est ainsi que le Canada devrait traiter la question en laissant tout-àfait de côté le point de vue national. (Ecoutez! écoutez!) La vraie question est de savoir si nos populations auront à payer des taxes plus ou moins fortes et seront plus ou moins prospères qu'aujourd'hui. (Ecoutes! écoutez!) La question de la représentation basée sur la population s'agite depuis dix (Ecoutez! écoutez!) A l'époque de défaite de l'administration CARTIER-MACDONALD, c'était une question ouverte. L'administration MACDONALD-SICOTTE, qui lui succèda, résolut de l'abandonner, mais je ne sache pas que tel ait été l'avis des partisans haut canadiens de cette administration. On précisa fort bien, lors de la formation de ce dernier ministère, que s'il abandonnait cette question il en serait seul responsable, ses partisaus ne voulant s'engager à rien